

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 mai 2014

Commission « Finances et affaires générales »
Commission « Développement économique local,
commerce et emploi »

Séance du 12 mai 2014

6 Médiathèque - demandes de subvention auprès de la Direction Régionale des affaires culturelles

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. CABARET, M. BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, BARBETTE, M. DEME, M. LELONG, Mmes MEHADJI, SAVAS, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. MONTES, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. LEMAIRE

Mme OYONO

M. BELMHAND

Mme FAZAL

Mme STAMMINGER

Pouvoir à : Mme CAPON

Pouvoir à : M. LELONG

Pouvoir à : M. CABARET

Pouvoir à : M. VILLEMAIN

Pouvoir à : M. SERTAIN

Etait absent non excusé : M. AKABLI Adnane

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice : | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : | 38 |

■ Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe expose :

Dans le cadre de la restructuration et du réaménagement des espaces de la Médiathèque Antoine Chanut, il est prévu des travaux de rénovation du bâtiment, un élargissement de l'offre numérique et l'achat de mobiliers spécifiques.

A cette occasion plusieurs orientations nouvelles sont proposées, afin de multiplier les espaces et les offres à tous les publics, en particulier les espaces de rencontres et de débats, les espaces de formations, les espaces d'accueil autour de thèmes spécifiques et les espaces numériques.

Pour atteindre ces objectifs, le conseil municipal en date du 10 mars 2014 et par délibération n°18 avait autorisé monsieur le maire à solliciter auprès de la DRAC une subvention de 154 077,57 euros. Or, les taux d'intervention de l'Etat sur la partie relative au soutien au numérique sont passés de 40 % à 50 %. C'est pourquoi il vous est proposé de solliciter une subvention de 173 293,60 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Picardie dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention y afférente.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°18 du 10 mars 2014,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » et de la commission « développement économique local, commerce et emploi » en date du 12 mai 2014,

Considérant le relèvement des taux d'intervention de l'Etat,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de rapporter la délibération n° 18 du conseil municipal en date du 10 mars 2014,

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 173 293,60 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de Picardie dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation.

Article 3 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Article 4 : d'imputer les recettes, sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville, compte 1321/1001/321/CE.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

28 MAI 2014

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXECUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le... 28/05/2014

et publication ou notification le... 28/05/2014

CREIL, le... 28/05/2014

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Rahuy